

Nombre de membres : 34  
En exercice : 34  
Présents : 24  
Pouvoirs : 5  
Votants : 29

Abstentions : 0  
Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0

N°2019-66

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille dix-neuf, le jeudi sept Novembre à vingt heures.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 31 octobre deux mille dix-neuf.

**Présents** : Christophe Gérouard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

**Suppléants présents** : Stéphane Malivert

**Pouvoirs** : Pascale Raffier délégation à Alain Perche, Maryse Thomas délégation à Christian Vignerie, Alain Blond délégation à Marie-Laurence Morange, Magdalena Fredon délégation à Guy Ratinaud, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud

**Secrétaire de séance** : Agnès Varachaud

**Objet : Déploiement d'un réseau de hotspots sur le territoire. Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).**

Monsieur le Président explique que la communauté de communes dispose de 7 hotspots Wifi sur 5 communes : Médiathèques de Cussac et de Marval, Office de Tourisme d'Oradour-sur-Vayres, Office de Tourisme et médiathèque de Saint-Laurent-sur-Gorre, camping et médiathèque de Saint-Mathieu. Pour le moment, ce réseau, issu de la fusion des deux anciennes collectivités, n'est ni unifié ni homogène, que ce soit en terme de technologie comme en terme d'usage. Il convient également de distinguer les hotspots « médiathèques » des hotspots « tourisme ».

Aussi, l'accès au haut-débit est réellement mité sur le territoire, et de nombreuses zones blanches et grises subsistent. La collectivité s'est engagée à les éradiquer, mais le déploiement très-haut débit ne sera possible qu'à moyen terme. En attendant, les besoins existent et il est du devoir de la collectivité de fournir un moyen d'accès à Internet aux usagers qui le désirent.

L'action publique présentée propose de créer un maillage unifié et cohérent sur l'ensemble du territoire, tout en favorisant le développement du commerce local en installant des hotspots dans les centre-bourg communaux ou les lieux de vie, la plupart des communes bénéficiant d'une place ou d'un aménagement permettant aux usagers de profiter du wifi. Cette action pourra être réalisée à moindre coût en connectant les hotspots aux lignes des mairies. Pour permettre d'améliorer l'accueil des touristes et des habitants, il conviendra également d'installer des hotspots sur les lieux les plus touristiques et fréquentés du territoire, dès lors qu'un accès ADSL est envisageable.

En créant un réseau « Ouest Limousin », l'accès à internet est réellement simplifié : peu importe la borne à laquelle l'utilisateur souhaite se connecter, il sera reconnu automatiquement et n'aura pas besoin de nouvelle inscription. Le portail d'accueil sera uniformisé sur tous les hotspots publics (hors hotspots médiathèque qui bénéficieront de leur propre réseau).

Autre avantage de ce réseau : des tarifs préférentiels pour les prestataires de services privés (cafés, restaurants, chambres d'hôtes...) du territoire qui souhaitent offrir un service wifi conforme et sécurisé à leurs clients.

Moins de 15% de ces prestataires proposent un service wifi sécurisé et conforme à la réglementation en vigueur. Une action de sensibilisation est à effectuer pour développer ce réseau qui favorisera le développement de leur activité. La terrasse d'un café sera plus conviviale et génératrice de développement économique qu'un banc public.

Enfin, cette action dynamisera les places publiques, en rendant possible la programmation d'actions de plein air nécessitant une connexion internet fiable et haut-débit.

Ce projet est susceptible d'être financé dans le cadre de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement **prévisionnel** de ce projet serait le suivant :

Montant total des dépenses H.T.	2160,00 €
Montant total des dépenses T.T.C.	5000,00 €
	<b>8592,00 €</b>

**FINANCEMENT**

Subvention DSIL (20 %)	1432,00 €
F.C.T.V.A.	1409,43 €
Fonds propres	5750,57 €
<b>TOTAL</b>	<b>8592,00 €</b>

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'État dans de le cadre de la DSIL ;
- **AUTORISE** monsieur le Président à déposer la demande de subvention correspondante ;
- **AUTORISE** monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD